

AVISU CESEC 2021-42¹
AVIS CESEC 2021-42

Relatif aux

*Aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social :
proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC*

Vu le Code général des Collectivités territoriales, notamment ses articles L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vistu u Codice generale di e Cullettività Territoriale, in particulare i so articuli L. 4422-34 à L. 4422-37, R.4422-4 à R. 4425-6 ;

Vu la lettre de saisine du 17 septembre 2021 par laquelle Monsieur le Président du Conseil Exécutif de Corse demande l'avis du Conseil Economique Social, Environnemental et Culturel de Corse sur **les aides publiques aux entreprises et soutien au développement économique et social : proposition en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC ;**

Après avoir entendu Monsieur Alexandre VINCIGUERRA, Président de L'ADEC

Dopu intesu u Sgiò Présidente de l'ADEC, Lisandru VINCIGUERRA

Sur rapport de Jean DAL COLLETTO, pour la commission « Développement économique, tourisme, affaires sociales, emploi et prospective »;

À nant'à u raportu di Jean DAL COLLETTO pè a Cummissione « sviluppu ecunomicu, turisimu, affari suciali, impiegu, è pruspettiva »

¹ Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés
NPAV : 1 (N.DE PERETTI)

**Le Conseil Economique, Social, Environnemental et Culturel de Corse,
Réuni en séance plénière le 28 septembre 2021,
Prononce l'avis suivant**

*U Cunsigliu Economicu, Suciàl, di l'Ambiente e Culturale di Corsica
Adunitu in seduta pienaria u 28 di settembre di u 2021,
Prununzia l'avisu chì seguita*

La conjoncture économique globale, y compris en Corse, impose de rechercher une efficacité et une efficacité maximales pour l'aide publique aux entreprises et le soutien public au développement économique et social.

Ces objectifs correspondent aussi à une attente forte des acteurs économiques et sociaux, qui souhaitent être soutenus à la fois pour faire face à une situation d'urgence et pour préparer la transition de leur activité et/ou de leur outil vers un modèle plus résilient.

Enfin, les enjeux d'efficacité et d'évaluation de l'action publique ainsi que de cohérence d'ensemble des politiques publiques dans la perspective de la construction d'un modèle économique et social plus juste et plus solidaire et intégrant pleinement les problématiques de développement durable et de transition écologique ont été posés par le Conseil exécutif de Corse et la majorité territoriale comme des priorités de la mandature.

Le présent rapport vise donc à soumettre à l'Assemblée de Corse, puis aux instances consultatives de la Collectivité de Corse et aux acteurs économiques et sociaux, des propositions visant à une efficacité renforcée des aides et dispositifs mis en œuvre par l'ADEC.

Ces propositions s'organisent autour de cinq axes principaux :

- 1) Le renforcement de l'évaluation qualitative des projets aidés ;
- 2) Un accompagnement renforcé du porteur de projet à toutes les étapes de celui-ci ;
- 3) Une accélération des procédures intégrant la sécurisation juridique et technique de la décision de soutien ;

4) La création de nouveaux outils liés à la relance, pour accompagner et réussir la sortie de crise Covid ;

5) Une systématisation de la procédure d'évaluation de l'efficacité des aides et dispositifs de soutien.

Ces propositions, après un premier débat devant l'Assemblée de Corse lors de la session de septembre 2021, feront l'objet d'un cycle de réunions de travail avec les instances et acteurs précités, aux fins d'aboutir à un rapport du Conseil exécutif de Corse proposant une refonte du règlement des aides de l'ADEC nourri par le travail ainsi initié et conduit.

Cette réforme du règlement des aides est prévue pour être soumise à adoption avant la fin de l'année 2021.

Le CESECC est satisfait de constater que les propositions de l'ADEC s'inscrivent dans le droit fil de demandes formulées à de nombreuses reprises par la société civile, à savoir ; la recherche constante de traitement plus rapide des demandes d'aides, une évaluation antérieure et postérieure de celles-ci, une nécessaire concertation avec les territoires, une adaptation des aides aux besoins notamment en matière d'emploi, enfin, le développement d'une économie productive locale.

Le CESECC relève la volonté de la part de l'ADEC de renforcer une évaluation qualitative des projets aidés au travers de l'intégration par les projets présentés des principes essentiels visés par le SREII (durabilité de l'économie, optimisation du capital humain, innovation productive, recentrage sur les territoires et plus particulièrement les territoires ruraux, promotion de la langue Corse).

Le CESECC se montre inquiet, malgré une très bonne saison touristique, pour l'avenir proche des entreprises corses qui ont eu recours au Prêt Garantie par l'Etat et dont le remboursement doit intervenir au 1^{er} janvier 2022.

Le CESECC souhaite une attention particulière de la part de l'ADEC quant aux critères d'éligibilité et notamment en termes d'ingénierie un accompagnement attentionné pour les TPE.

Le CESECC rappelle qu'il est essentiel de corréliser les aides de l'ADEC d'une contrepartie sociale au travers notamment de l'optimisation du critère humain. S'agissant de l'évaluation des contreparties sociales, la création d'une entité comprenant des salariés pourrait être envisagée.

Le CESECC souligne un manque d'anticipation des formations adaptées aux besoins d'emplois locaux identifiés et **constate** les faibles rémunérations dans certains secteurs ainsi que la pénurie de main d'œuvre.

Il paraît urgent de rattacher la formation professionnelle à l'Agence de développement économique de la Corse.

Le CESECC estime nécessaire, s'agissant des transferts de compétence envisagés (département Entreprises-Economie et service Economie Sociale et Solidaire de la DREETS de Corse ainsi que la délégation régionale à la recherche et à la technologie (D.R.R.T)) de réaliser une étude d'opportunité avant d'envisager la création d'un guichet unique. Ce projet visant une simplification des démarches des entreprises ne doit pas se faire au détriment d'une meilleure efficacité et efficience de l'ingénierie.

Le CESECC attire l'attention de l'ADEC sur la problématique de la transmission des entreprises qui se fait plus prégnante du fait de la crise COVID.

Le CESECC émet un AVIS positif au rapport relatif à des propositions en vue d'une efficacité renforcée des aides et dispositifs de l'ADEC.

La Présidente,



Marie-Jeanne NICOLI